

# BULLETIN DE RÉSERVATION ADULTES ET FAMILLES



53

N° dossier :

À RETOURNER À APAS VACANCES BP 10407, 75626 PARIS CEDEX 13 - TÉL. : 01 46 46 18 02

## CHEF DE FAMILLE OU RESPONSABLE DU SÉJOUR

NOM : M., Mme, Mlle ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code Postal : | | | | | Ville : .....

N° tél. dom : ..... N° tél. empl. Mme : ..... N° tél. empl. M. : .....

Nationalité : ..... E-mail : | | | | |

Employeur (nom et adresse) : .....

N° de Siret : | | | | | N° Cartapas : .....

Montant de vos impôts payés en 2010 (joindre justificatif si inférieur à 4 350 €) : .....

## SÉJOUR/VOYAGE/COURTS SÉJOURS

si l'un de ces choix peut être satisfait, il sera considéré comme commande ferme

VOS CHOIX	CODES	DATES DE SÉJOUR
1		Du ..... au .....
2		Du ..... au .....

### Personnes participant au séjour/voyage

NOM	PRÉNOM	DATE NAISSANCE	SEXE	NATIONALITÉ

Soit au total : ..... personnes.

## RÈGLEMENT - ASSURANCE ANNULATION

Règlement :  par chèque à l'ordre de APAS-BTP  par carte bancaire

J'autorise APAS-BTP à débiter ma carte bancaire pour un montant de ..... €

Nom et prénom du titulaire .....

N° carte : | | | | | Expirant le : | | | | |

3 derniers chiffres au dos de la carte | | |

**Oui, je souscris à l'assurance annulation APAS.** La prime est égale à **1,60 %** du montant brut du séjour ou voyage uniquement pour les voyages où l'assurance annulation APAS est proposée.

**Non, je ne souscris pas à l'assurance annulation bagages.**

Fait à : ..... le : .....

Signature obligatoire :



### Tout bulletin doit être accompagné :

**1 - D'un acompte de 25 % du montant total du séjour ou voyage. ATTENTION : pour une inscription à moins de 35 jours du départ, la totalité du montant du séjour doit être réglée. 2 - Du bulletin de salaire ou copie (sauf si Cartapas). 3 - De la feuille d'imposition (sauf T3) pour les séjours.**

L'APAS vous retournera intégralement ce versement si votre demande ne peut être satisfaite.

Conditions générales et particulières : voir catalogue APAS Vacances Hiver 2011-2012, pages 152 à 152.

Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales relatives à la vente de voyages ou de séjours, ainsi que des conditions de l'assurance annulation et des conditions particulières de vente de l'APAS-BTP et les avoir acceptées. **L'assurance doit être impérativement souscrite au moment de la réservation.**

**CONDITIONS D'ANNULATION CATALOGUE VACANCES APAS ET COURTS SÉJOURS (sauf conditions particulières).** L'annulation d'un séjour doit être adressée par lettre recommandée A.R. à la Boutique APAS. Les frais d'annulation ci-dessous devront être réglés intégralement, même si votre séjour n'est pas soldé, selon le barème suivant : **+ de 60 jours** avant la date du début de séjour : **5 %** du montant total du séjour ; **entre 60 et 45 jours** avant la date du début de séjour : **10 %** du montant total du séjour ; **entre 44 et 30 jours** avant la date du début de séjour : **25 %** du montant total du séjour ; **entre 29 et 11 jours** avant la date du début de séjour : **50 %** du montant total du séjour ; **10 jours et moins** avant le départ : **100 %** du montant total du séjour. Une assurance annulation-bagages-interruption est proposée en supplément (1,6 % du montant du séjour). Conditions : voir catalogue APAS Vacances ou www.apas.asso.fr